RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Budget principal

SOMMAIRE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général
- La masse salariale
- Les atténuations de produits
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges exceptionnelles
- Les opérations d'ordre

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les atténuations de charges
- Les produits des services et du domaine
- Le produit des impôts et taxes
- Les dotations et participations perçues
- Les autres produits de gestion courante
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les opérations d'ordre

C- L'EPARGNE

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Les principaux investissements

B- LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- Les recettes financières
- Les opérations d'ordre
- Les recettes d'équipement

C- LES EMPRUNTS

- Opérations réalisées
- Évolution de la dette de 2014 à 2022
- Répartition de la dette par prêteurs
- Structure de la dette

NOTE DE PRESENTATION

Le cycle budgétaire commence par le vote du budget et se termine habituellement par le vote du compte administratif.

Or en plus de l'adoption du référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022, la Ville a parallèlement candidaté auprès des services de l'Etat à l'expérimentation du compte financier unique (CFU), telle que permise par l'article 242 de la loi de finances pour 2019.

Cette candidature a été validée par lettre conjointe des ministères de l'Action et des comptes publics, et de la Cohésion des territoires en date 19 décembre 2019, puis par un arrêté ministériel fixant la liste des collectivités admises à expérimenter le CFU. Cette expérimentation ouvre la voie d'une future certification de nos comptes.

Le compte financier unique de l'exercice 2022 se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de la Ville. Le compte financier unique présente les avantages suivants :

- Favoriser la transparence et la lecture de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs
- Anticiper une trajectoire de certification

Le compte financier unique est un document coproduit par le maire et le comptable public. Ceci est rendu possible par la dématérialisation progressive de la chaîne comptable.

Ce rapport de présentation retranscrit donc l'activité comptable de la ville pour l'année 2022. Il se décompose en deux parties :
D'une part, du volet budgétaire qui comprend une présentation des résultats de l'exercice ; des résultats cumulés ; de l'exécution comptable et de la présentation allégée par fonction.
D'autre part, du volet patrimoniale et financier à travers les états tels que le compte de résultat qui reprennent les soldes intermédiaires de gestion ; le bilan pour le calcul du fonds de roulement et son besoin ainsi qu'un état de trésorerie. Le bilan permet en outre de mettre l'accent sur la connaissance du patrimoine de la collectivité (actif et passif).

BUDGET PRINCIPAL

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	57 032 500,00
	Réalisations nettes	**52 808 792,46**
RECETTES	Crédits votés (1)	49 556 364,77
	Réalisations nettes	**52 907 419,65**
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	**Solde d'exécution**	
	Excédent	**98 627,19**

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	Excédents antérieur reportés	**7 476 135,23**

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES	**Excédent**	**7 574 762,42**

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	23 050 300,00
	Réalisations nettes	**15 164 890,66**
RECETTES	Crédits votés (1)	24 431 723,56
	Réalisations nettes	**13 495 156,38**
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	**Solde d'exécution**	
	Déficit	**-1 669 734,28**

RESTES A REALISER (RAR)	Dépenses	3 199 529,87
	Recettes	5 891 117,00
	Solde des restes à réaliser	**2 691 587,13**

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RESULTAT DE L'EXERCICE + RAR	**Excédent**	**1 021 852,85**

RÉSULTATS REPORTÉS 2021	**Excédents antérieur reportés**	**1 349 870,79**
RESULTATS D'INVESTISSEMENT CUMULES	**Excédent**	**2 371 723,64**

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel, les dépenses et les recettes de la section de Fonctionnement du budget de l'exercice 2022 s'équilibraient en prévision à la somme de 57 032 500€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	11 593 300,00	
012	Charges de personnel	31 980 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	1 930 200,00	
65	Charges de gestion courante	3 071 300,00	
66	Charges financières	1 509 400,00	
67	Charges spécifiques	90 000,00	
	Total des dépenses réelles	**50 174 200,00**	
023	*Autofinancement prévisionnel*	*4 583 800,00*	
042	*Opération ordre transfert entre sections*	*2 274 500,00*	
	Total des opérations d'ordre	***6 858 300,00***	
002	*Résultat reporté (excédent)*		**7 476 135,23**
013	Atténuation de charges		335 400,00
70	Produits des services et du domaine		3 377 400,00
73	Impôts et taxes		6 448 800,00
731	Fiscalité locale		29 131 300,00
74	Dotations subventions et participations		8 742 664,77
75	Autres produits de gestion courante		779 800,00
76	Produits financiers		702 800,00
77	Produits spécifiques		11 000,00
	Total des recettes réelles		**49 529 164,77**
042	Opérations ordre transfert entre sections		**27 200,00**
TOTAL		**57 032 500,00**	**57 032 500,00**

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 48,8 M€ avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions de 97,3%, contre 95% en 2021. Les charges réelles de fonctionnement progressent de 6,33%.

Les charges de fonctionnement peuvent être regroupées en deux catégories :

D'une part, les charges dites « rigides » au nombre desquelles, on trouve les charges de personnel, les atténuations de produits, les charges financières et une partie des autres charges de gestion courante comme les participations et le fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC).

D'autre part, les charges « flexibles » concernent particulièrement les charges à caractère générales.

Le tableau ci-dessous exprime les évolutions des différents chapitres entre les deux dernières années.

	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio de structure 2022
011 – Charges à caractère général	8 932 307	10 623 759	18,9%	19,5%
012 – Charges de personnel	30 341 744	31 872 201	5%	66,1%
014 – Atténuation de produits	1 927 099	1 929 684	0,1%	4,2%
65 – Autres charges de gestion courante	2 614 714	2 927 711	11,9%	5,7%
66 – Charges financières	1 794 081	1 460 809	-18,6%	3,9%
67 – Charges spécifiques	305 483	6 361	-97,9%	0,7%
TOTAL	**45 915 428**	**48 820 525**	**6,3%**	**100%**

LA STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

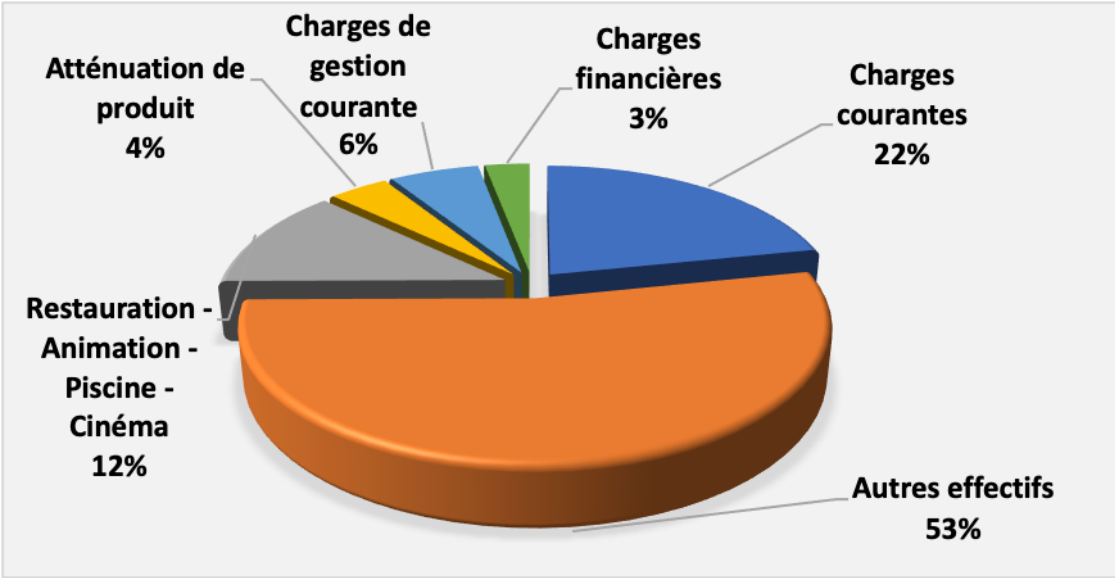

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 10 623 759,21€**
  - **Analyse par nature :**

Les charges à caractère général sont en très forte hausse de près de 19% par rapport à l'an passé, alors même qu'elles enregistraient un recul de -6,29% en 2021, en raison des dispositions prises en matière de modération de la dépense. La hausse observée en 2022 est portée par les trois postes les plus importants du chapitre, à savoir : les contrats de prestations de service qui passent de 1 179 892€ en 2021 à 1 405 793€ en 2022, soit une progression de 19,15%. En effet, plus de 225 000€ ont été consacrés à l'entretien des voies et des espaces publics ; les dépenses d'alimentation s'élèvent à 1 133 038€ en 2022 contre 942 316€, soit une hausse de 20,24% ; les dépenses d'électricité enregistrent la plus forte progression tant en valeur absolue + 304 503 €, qu'en valeur relative, + 40,42%.

Ces évolutions sont principalement liées aux augmentations significatives du fait de l'inflation.

Elles se traduisent plus précisément à travers les postes de dépense suivants :

	2021	2022	Evol 2021/2022
60612 – Fourniture d'énergie	753 421	1 057 924	40,4%
60618 – Fourniture de chauffage	441 770	435 438	-1,4%
60622 – Carburant	94 449	111 873	18,5%
60623 – Alimentation	942 317	1 133 039	20,2%
60628 – Autres fournitures	102 567	117 713	14,8%
TOTAL	**2 334 524**	**2 855 987**	**6,3%**

✓ **Analyse par fonction :**

Les postes de dépense les plus consommateurs concernent principalement, les services généraux (33%), l'enseignement (28%), le vivre ensemble, à savoir les activités culturelles, socio-culturelles, de loisirs et sportives (13%), l'aménagement du territoire et l'environnement pour respectivement 11% et 9%.

Les charges à caractère général se déclinent ainsi :

En €	2021	2022	Variation
Services supports (RH, finances, DSI, juridique…)	2 849 950	3 274 863	+ 15%
Sécurité	204 754	261 616	+28%
Enseignement	2 165 038	2 792 808	+29%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 044 253	1 332 843	+28%
Santé et action sociale	637 527	640 223	+1%
Aménagement du territoire	910 854	1 110 681	+22%
Action économique	20 732	45 328	+119%
Environnement	797 571	887 727	+11%
Transports	307 753	200 212	-35%

- **La masse salariale (chapitre 012) : 31 872 201€**

En €	CA 2022	CA 2021	Variation	Variation en %
Charges de personnel (chap. 012)	31 872 000	30 300 000	+ 1 572 00 000	+5,2%
Total dépenses de personnel	**31 872 000**	**30 300 000**	**+ 1 572 000 000**	**+5,2%**

- ✓ **Analyse par nature**

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 5% (+ 1,5 M€) en 2022, contre 2,4% en 2021.

Dans le détail, le chapitre 012 se compose de la rémunération de base de plus 18 116 000€ ; des indemnités pour un montant de 876 000€ ; du régime indemnitaire pour 3 307 000€ ; des charges patronales de 8 281 000€ et diverses cotisations pour 262 000€.

Le budget consacré aux Ressources Humaines a permis :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent aux collectivités en matière d'emplois, de carrière et d'augmentation des cotisations (2 revalorisations du SMIC, prime inflation, révision des grilles des agents de catégorie C, conséquences du Ségur de la santé pour certains agents du CCAS...) ;
- La prise en compte de l'augmentation du point d'indice pour 402 000€ à compter du 1er juillet 2022
- L'application de mesures gouvernementales relatives aux revalorisations des agents de catégorie B et changement de catégorie des auxiliaires de puériculture au 1er janvier 2022 ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) du personnel municipal : avancements d'échelons pour 179 089€ et avancements de grade pour 32 000€ ;
- Les décisions prises par la Municipalité en matière d'amélioration des carrières individuelles : ce sont plus de 40 avancements de grade en 2021 et 93 en 2022 ;
- La revalorisation du plafond du Complément Indemnitaire Annuel pour 61% des agents éligibles.

✓ **Analyse par fonction**

En €	2021	2022	Variation
Services supports (RH, finances, DSI, juridique…)	6 133 443	6 509 046	+6%
Sécurité	1 180 513	1 371 410	+16%
Enseignement	4 809 334	4 847 439	+1%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8 790 104	9 562 049	+9%
Santé et action sociale	4 041 839	4 116 095	+2%
Aménagement du territoires	4 838 417	4 897 894	+1%
Transports	548 091	568 265	+4%

✓ **Répartition des effectifs par filière**

Catégories d'emplois	Effectifs pourvus
Filière administrative	182
Filière technique	300
Filière sociale	35
Filière médico-sociale	22
Filière sportive	12
Filière culturelle	47
Filière animation	62
Filière police	7
Collaborateur de cabinet	2

Au total la Ville compte fin 2022 un effectif de 669 équivalents temps plein.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) : 1 929 684€**

Elles s'analysent comme des contributions à caractère fiscal :

- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) a été créé à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Son montant (1 562 492€) et reste constant depuis son institution ;

- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Son montant est variable selon l'évolution du potentiel financier de la ville. Pour mémoire, celui-ci est de 1093,61 en 2022 contre 1094,47 en 2021. En 2022, Villiers a contribué pour 349 677€ contre 364 607€ en 2021.

Ces contributions se matérialisent par une retenue sur les recettes fiscales.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 927 711€**

Ce chapitre regroupe principalement les catégories de dépenses suivantes :

- La participation au budget de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (584 999€) ; la participation au budget de l'EPT10 au titre des compétences transférées (405 105€) ; la contribution au syndicat intercommunal Infocom94 (221 456€) ;

- Les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Actions Sociales pour 473 000€ ; à la régie personnalisée « Réussir à Villiers » pour 25 000€ ;

- Les subventions aux associations pour un montant de 568 996€ ;

- La rémunération du délégataire dans le cadre du stationnement de voirie pour 273 518€, qui comprennent l'indemnité contractuelle de 100 000€ ; le reversement des pertes encaissées pour 157 534€ et 15 984€ au titre de la perte financière liée à la période de gratuité décidée par la ville pendant le confinement.

- Les admissions en non-valeur et créances éteintes pour un montant de 100 890€ ;

- Les indemnités de fonction des élus pour 267 285€ qui sont comme la rémunération du personnel indexé sur la valeur du point d'indice.

- **Les charges financières (chapitre 66) : 1 460 809€**

Les refinancements et réaménagements survenus en 2021 ont continué à produire leurs effets en 2022. Ainsi, les intérêts de la dette passent de 1,7 M€ en 2021 à 1,4M€ en 2022, ce qui représente une baisse de 18,6%.

- **Les charges spécifiques (chapitre 67) : 6 361€**

Les charges liées aux contentieux sont désormais exclues de ce chapitre suite à la mise en œuvre de la M57. Elles correspondent essentiellement à l'annulation des titres sur exercice antérieur.

- **Les opérations d'ordre (chapitres 042) : 3 988 267€**

Les opérations d'ordre sont des opérations sans effet sur la trésorerie, et ont pour seul objet de respecter les prescriptions comptables règlementaires. Il s'agit des dotations aux amortissements des biens meubles figurant au patrimoine, des dotations aux amortissements des charges à répartir et des écritures d'ordre relatives aux cessions des biens meubles et immeubles. En 2022, ce chapitre se décompose par des dotations aux amortissements pour un montant de 2 257 767€. Le restant soit 1 730 500€ correspondent aux écritures de compensation liées aux cessions effectuées par la ville.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	Taux d'évolution 2021/2022	Ratio de structure 2022
013 – Atténuation de charges	242 347	362 675	49,67%	0,7%
70 – Produits des services	3 175 597	4 051 513	27,6%	7,7%
73 – Impôts et taxes	34 316 848	8 702 562	4,9%	68,1%
731 – Fiscalité locale		27 303 211		
74 – Dotations, subventions	8 633 411	9 170 060	6,2%	17,3%
75 – Autres produits de gestion	760 651	854 164	12,3%	1,6%
76 – Produits financiers	601 789	703 242	16,9%	1,3%
77 – Produits spécifiques	188 436	1 734 022	820,2%	3,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**47 919 078**	**52 881 448**	**110,4%**	**100%**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 52,8 M€ en 2022, elles sont en progression de 10,4% par rapport à 2021, soit une progression de 4,9M€. Celle-ci doit être corrigée du fait de l'intégration en produit exceptionnel de 1,7 M€ de cessions immobilières. Les produits réels s'élèvent donc à 3,2M€.

La fiscalité constitue la principale source de financement de la Ville, avec un taux de 68%.

LA STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

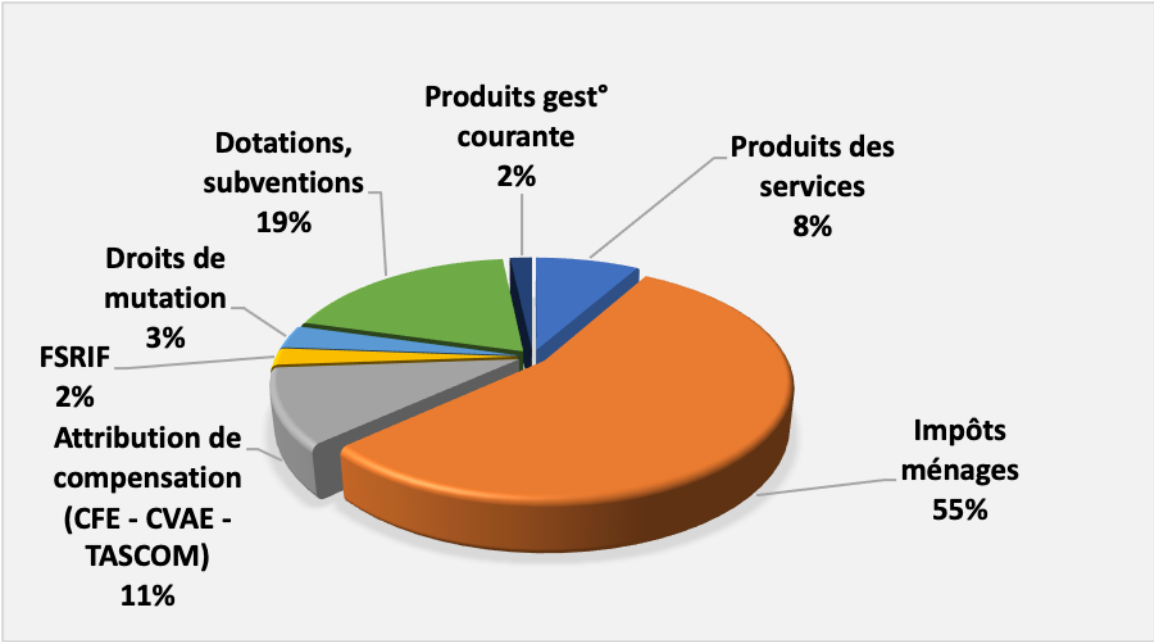

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 362 675€**

Elles augmentent de 49,65% en 2022, et représente 1% des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes correspondent au remboursement par la CPAM des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie. Elles viennent en déduction des charges de personnel.

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 4 051 513€**

Ils représentent 8% des recettes réelles de fonctionnement. Ces produits progressent de 27,5%, par rapport à 2021 du fait du retour à la normale des fréquentations post-covid.

Pour rappel la crise sanitaire en 2021 a eu deux 2 impacts : une fréquentation en baisse de l'ensemble des prestations, et une mesure exceptionnelle adoptée visant à ne pas facturer les prestations réservées mais non consommées pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs du mercredi, afin de permettre aux parents qui le pouvaient de garder leurs enfants, et ainsi limiter le brassage et la prolifération du virus. Cette mesure a impacté les factures de janvier à mi-avril 2021. En 2022, la fin de la crise sanitaire a été favorable à une consommation normale des services ;

A cela s'ajoute une hausse des effectifs scolaires, plus d'une centaine d'élèves entre ces 2 années, entraînant une hausse proportionnelle de fréquentation des prestations.

Enfin, la hausse des tarifs de 2% à compter du 1er juillet 2022 a également entraîné des recettes supplémentaires d'environ 70 000€.

- **Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) : 8 702 562€ et La fiscalité locale (chapitre 731) : 27 303 211€**

La hausse du chapitre 73 (+4,92%) est principalement portée par la fiscalité directe locale, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la compensation associée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : les bases fiscales ont eu un taux de progression plus élevé que les années précédentes.

Comme l'an passé, il convient de distinguer les différents types de produits fiscaux.

- ✓ La fiscalité indirecte à travers la taxe sur la consommation finale d'électricité (468 007€), la taxe sur les publicités extérieures (170 945€), la taxe sur les droits de mutation (1 605 082€). Au total, elle s'élève à 2 244 034€ en 2022 contre 2 083 181€ en 2021. La différence s'opère principalement sur les droits de mutation (+160 800€).

- ✓ La fiscalité reversée, il s'agit de l'Attribution de Compensation dont le montant est figé à 5 276 511€. Ce montant correspond à la fiscalité économique nette transférée à la Métropole en 2015. Il s'agit également du Fonds de solidarité d'Ile France pour un montant de 1 166 821€.

- ✓ La fiscalité directe à travers la taxe foncière bâtie. L'année 2022 est la dernière année de la réforme fiscale du quinquennat. Celle-ci a un impact profond sur la fiscalité directe locale.

Pour rappel :

- 100% des contribuables ont été en 2022 exonérés de la taxe d'habitation sur la résidence principale (THRP)

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue mais le pouvoir de taux est figé jusqu'en 2022

- Le taux de la taxe foncière communale a été majoré du taux de taxe foncière départementale mais le taux voté par le Conseil Municipal a baissé.

- Un coefficient correcteur a été institué pour neutraliser budgétairement les effets de la réforme.

Conséquences pour la ville :

- La ville de Villiers-sur-Marne est une commune sous-compensée, à ce titre le coefficient correcteur notifié initialement était de 1,759009 puis révisé fin 2022 à 1,759199.

- Le taux de référence 2022 de taxe foncière est de 35,05% (21,30% part communale et 13,75% part Départementale)

Produits effectifs :

	Bases 2022	**Taux voté**	**Produits encaissés**
Taxe d'habitation résidences secondaires	1 195310		412 262
Taxe foncière bâtie (hors coefficient correcteur)	42 761 637	35,05%	14 937 382 (*)
Taxe foncière non bâtie	219 985	136,02%	299 224
Rôles complémentaires			50 487
Compensation TH (coefficient correcteur)			11 569 444
			27 268 799

* la différence de 50 572€ s'explique par l'application d'un dispositif de lissage suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels du 1er janvier 2017.

- **Les dotations et participations perçues (chapitre 74) : 9 170 060€**

Deuxième poste de recettes, elles reflètent les flux financiers avec l'Etat, et avec les autres collectivités territoriales, et autres organismes publics.

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement :

Communes	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	**3 783**	**3 677**	**3 667**	**3 691**
Évolution	1,3%	-2,8%	-0,3%	0,6%
dont DSU	**1 396**	**1 449**	**1 490**	**1 524**
dont DNP	**550**	**502**	**460**	**434**
= DGF	**5 730**	**5 628**	**5 618**	**5 648**

La DGF n'est en hausse que facialement du fait de la variation de la population, à périmètre égal elle recule de -2 000 € en 2022, -32 000 € en 2021, -14 000 € 2020.

- ✓ Les allocations compensatrices :

	2019	2020	2021	2022
Total des compensations fiscales	**882**	**930**	**331**	**424**

En 2021, les compensations fiscales sont en recul en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, tandis que la hausse observée en 2022 s'explique par création d'une nouvelle compensation liées à la réduction des bases fiscales des locaux industriels adoptée en loi de finances pour 2022.

- ✓ Les Subventions :

Les actions menées par la Ville sont principalement soutenues par :

- Le Département pour des actions relatives au planning familial, la PMI, l'insertion et l'emploi, pour un montant de 219 600€

- La Caf au titre des structures accueil de la petite enfance ; enfance et jeunesse, pour un montant de 2 400 609€

- L'État pour des actions organisées par les services jeunesse, sport, centre social et centre de soin, pour un montant de 255 198€

Au total, les subventions de fonctionnement sont en progression par rapport à 2021 du fait des régularisations effectuées par la CAF de près de 400 000€.

Le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Il passe de 43 621€ en 2021 à 144 562€ en 2022, une progression qui traduit l'effort de la Ville en matière de travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie communale sur les deux années de référence.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 854 164€**

  Elles concernent principalement les revenus des immeubles (loyers des agents logés) pour un montant de 764 244€ et 89 919€ qui concernent les redevances du fermier du marché alimentaire ; les redevances concernant l'occupation d'espaces publics par les antennes relais et les contentieux en faveur de la ville.

- **Les produits financiers (chapitre 76) : 703 242€**

La Ville a bénéficié d'un paiement anticipé de certaines créances au titre du fonds de soutien 703 000€ contre 601 000€ en 2021.

- **Les produits spécifiques (chapitre 77) : 1 734 022€**

1 734 000€ en 2022 contre 188 436€ en 2021, suite à la cession d'un bâtiment situé au 10 avenue des Luats et d'un terrain situé rue Guinegagne.

- **Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 25 971€**

Elles ne concernent cette année que l'amortissement des subventions transférables.

C – L'EPARGNE

€	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	47 132 318	50 444 434
- Charges de fonctionnement courant	43 815 072	47 353 354
= EXCEDENT BRUT COURANT	**3 317 246**	**3 091 080**
+ Solde spécifique	**385 874**	**- 2 989**
+ Produits spécifiques	789 167	3 371
- Charges spécifiques	403 293	6 360
= EPARGNE DE GESTION	**3 703 120**	**3 088 091**
- Intérêts de la dette	1 696 271	1 460 809
= EPARGNE BRUTE	**2 006 849**	**1 627 282**

La hausse des charges sensibles à l'inflation impact défavorablement l'épargne de gestion (-16,6%) puis l'épargne brute (-18,9%) malgré le recul des charges d'intérêt.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget de l'exercice 2022 a été votée en suréquilibre à la somme de 23 050 300€ en dépenses et 25 781 594,35€ en recettes du fait de la contraction de l'emprunt de 2 500 000,00€ en fin d'année devant servir à financer une partie des investissements de 2023 ainsi que 231 294,35€ qui servent à apurer le compte 1069 suite au passage à la M57.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
040	*Opérations d'ordre*	*27 200,00*	*25 971,70*	*95,5%*	-
041	*Opérations patrimoniales*	*3 406 000,00*	*3 112 465,10*	*91,4%*	-
	Total des opérations d'ordre	***3 433 200,00***	***3 138 436,80***	***91,4%***	**-**
10,13,16					
26 et 27	Emprunts et dotations	3 942 991,50	3 872 621,90	*98,2%*	-
	Total des opérations financières	**3 942 991,50**	**3 872 621,90**	***98,2%***	**-**
20	Immobilisations incorporelles	338 516,00	163 244,61	*48,2%*	46 440,20
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	129 428,73	*64,7%*	33 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 273 808,41	4 753 325,69	*42,2%*	2 866 249,30
23	Immobilisations en cours	3 672 045,34	3 048 037,46	*83%*	184 742,49
	VOTE PAR OPERATION				
2014000020	*Parc urbain Friedberg*	*189 738,75*	*59 795,47*	*31,5%*	*69 097,88*
	Total des dépenses d'équipement	**15 674 108,50**	**8 153 831,96**	***52%***	**3 199 529,87**
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**-**	-	-	-
TOTAL		**23 050 300,00**	**15 164 890,66**	***65,8%***	**3 199 529,87**

CHAPITRE	RECETTES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
021	*Virement section de fonctionnement*	*4 873 800,00*			
040	*Opérations d'ordre*	*2 274 500,00*	*3 988 267,80*	*175,3%*	
041	*Opération patrimoniales*	*3 406 000,00*	*3 112 465,10*	*91,4%*	
	Total des opérations d'ordre	***10 264 300,00***	***7 100 732,90***	***69,2%***	
10	Dotations fonds divers	2 422 775,42	2 293 289,26	*94,7%*	
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500,00	6 972,80	*126,8%*	
27	Autres immobilisations financières	15 700,00	15 645,43	*99,7%*	
024	Produits des cessions	1 680 000,00			
	Total des recettes financières	**4 123 975,42**	**2 315 907,49**	***56,2%***	
13	Subventions d'investissement	2 988 500,00	2 014 174,25	*67,4%*	*891 117,00*
16	Emprunts et dettes	7 000 000,00	2 000 000,00	*28,6%*	*5 000 000,00*
23	Immobilisations en cours	54 948,14	64 341,74	*117,1%*	
	Total des recettes d'équipement	**10 043 448,14**	**4 078 515,99**	***40,6%***	**5 891 117,00**
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	**1 349 870,79**			
TOTAL		**25 781 594,35**	**14 845 027,17**	***57,6%***	**5 891 117,00**

A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et les charges financières.

Les dépenses d'équipements :

On y trouve les travaux ainsi que les achats de matériel. Au total, ces dépenses s'élèvent à 8,2 M€ pour un taux de réalisation de 52% (hors restes à réaliser).

Elles se décomposent comme suit :

- **<u>En matière de travaux</u> :**

. <u>Dans les équipements sportifs</u> : la réfection de la toiture de la piscine pour 324 000€ ; la réfection du gymnase Géo André pour 1 470 000€ ; la création du deuxième terrain synthétique pour 1 028 900€ ; des travaux dans les équipements sportifs pour 89 500€

. <u>Dans les équipements municipaux</u> : la rénovation du chauffage de l'Escale pour 35 000€ ; la climatisation de la résidence autonomie pour 210 000€ ; la mise en accessibilité des bâtiments et des équipements pour 170 000€ ; la réfection électrique appartements résidence autonomie pour 45 000€ ; des travaux divers dans les bâtiments municipaux pour 307 100€

. <u>Dans les équipements scolaires</u> : la reconstruction du réfectoire Brel pour 1 354 500€ ; l'extension de l'école Jaurès pour 385 000€ ; des travaux divers dans les écoles pour 207 800€ ; Les études pour la création d'une nouvelle école maternelle Dudragne pour 91 500€

. <u>Des travaux de voirie</u> : la réfection de la rue Entrocamento pour 521 100€ ; la réfection de voiries pour 302 000€ ; l'aménagement de ronds-points pour 130 000€ ; la mise aux normes de gamelles pour 90 000€ ; la réfection de parking pour 290 000€ ; l'extension du réseau électrique pour 385 900€ ; des régularisations urbanistiques pour 69 600€

. <u>Sécurité</u> : travaux de vidéoprotection pour 38 500€

. <u>Informatique</u> : une étude cybersécurité pour 70 000€

- **En matière de matériel et mobilier :**

. Le développent du projet Smart City pour 34 200€ ; la poursuite du développement du numérique dans les écoles pour 44 000€ ; le remplacement des serveurs informatiques et d'ordinateurs pour 89 600€ ; l'achat de matériel et de mobilier scolaire pour 90 800€ ; l'achat d'outillage technique pour 63 700€ et du matériel divers dans les services pour 81 700€

<u>Répartition</u> :

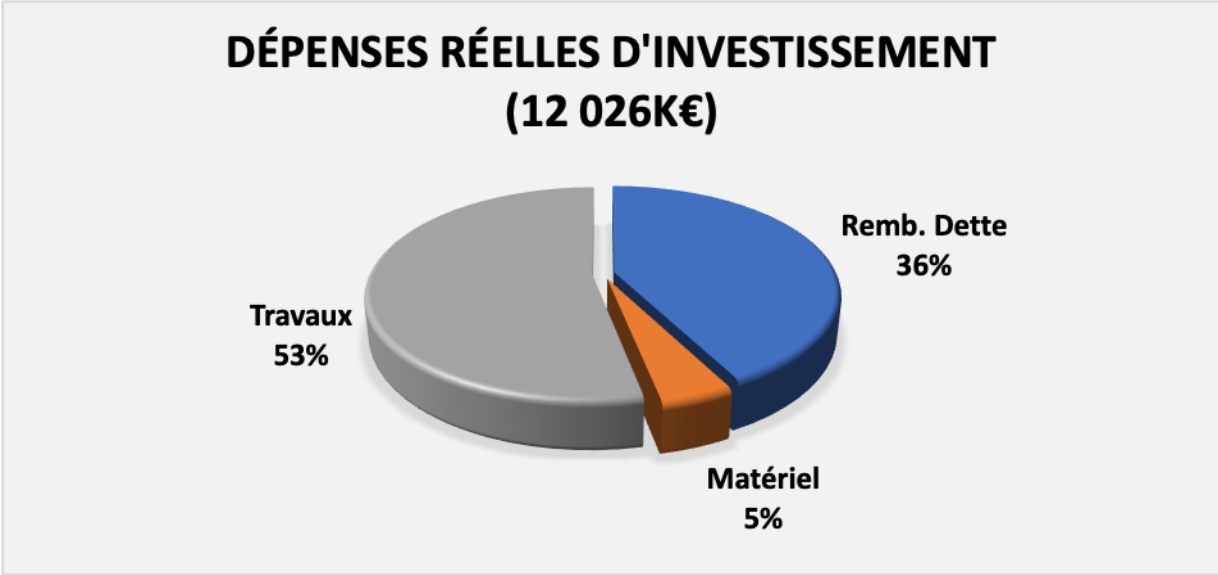

B – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

1. Les recettes financières s'élèvent à 2,3 M€ et pèsent 36% des recettes réelles.

   Elles sont composées principalement du FCTVA pour 891 840€, de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 170 154€ et enfin de l'affectation du résultat 2021 de 231 294€.

2. Les recettes d'ordre s'élèvent 7,1 M€ et sont constituées d'opérations d'amortissement des immobilisations mais également des écritures relatives aux produits de cessions.

3. Les recettes d'équipement s'élèvent à 4,1 M€ et représentent 64% des recettes réelles. Elles sont composées principalement de l'emprunt pour un montant de 2 000 000€ et des subventions d'investissement pour 2 014 000€ décomposés comme suit :

- Le contrat relance logements pour 734 400€
- Le diagnostic « cybersécurité » pour 40 000€
- Le développement du E-Commerce pour 27 400€
- La poursuite de la vidéoprotection pour 128 100€
- Le numérique dans les écoles pour 38 100€
- Le programme d'accessibilité dans les écoles pour 35 600€
- La réhabilitation de la salle de gymnastique d'Yves Querlier pour 6 150€
- La rénovation du skate parc : 4 850€
- La rénovation du gymnase Géo André : 75 000€
- La rénovation énergétique de l'Escale : 306 200€
- L'extension des réseaux électriques : 306 000€
- Le plateau multisports au parc Friedberg : 246 000€
- L'éclairage public : 23 200€

Pour conclure, le tableau ci-dessous laisse apparaître un financement des investissements assurés par environ 50% des ressources propres de la collectivité (subventions et dotations) ; par 40% d'emprunt et par un prélèvement sur les réserves.

€	2020	2021	2022
Financement de l'investissement hors emprunt	2 259 339	3 027 145	4 393 773
Emprunts	2 000 000	3 361 022	2 000 000
Dépenses d'équipement	5 076 083	5 713 315	8 153 831
Rapport Financement dispo. / Dépenses d'équip.	44,51%	52,98%	53,89%
Rapport Emprunts. / Dépenses d'équipement	39,40%	58,83%	24,52%
Financement par les réserves (FDR)	16,09%	0%	21,59

C – LA DETTE

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 53 M€. Il est composé de 28 emprunts, réparti sur 8 banques, dont le taux moyen ressort à 2,71% avec une durée résiduelle de 16 ans.

- **<u>Opérations de gestion de la dette réalisées en 2022</u>**

⇨ Emprunts remboursé (3 828 921€ en capital et 1 501 384€ en intérêts payés et 674 159€ en intérêts non échus)

⇨ Emprunt mobilisé : 2 000 000€ auprès de l'AFL, tirage le 15/12/2022

⇨ Emprunts souscrits à mobilisations différées : un emprunt de 2 500 000€ auprès de l'AFL au taux indexé sur l'euribor sur 26 ans ; un emprunt de 500 000€ à court termes auprès d'Arkéa Banque ; un emprunt de 2 000 000€ sur 25 ans auprès d'Arkéa Banque

- **<u>Opérations de placement trésorerie en 2022</u>**

Il a été réalisé en fin de l'exercice un placement sur un compte à terme du produit des cessions immobilières réalisées sur l'année, soit 1 680 000€ au taux de 2,10 % sur une période de 12 mois.

Évolution de la Dette de 2014 à 2022 (K€)

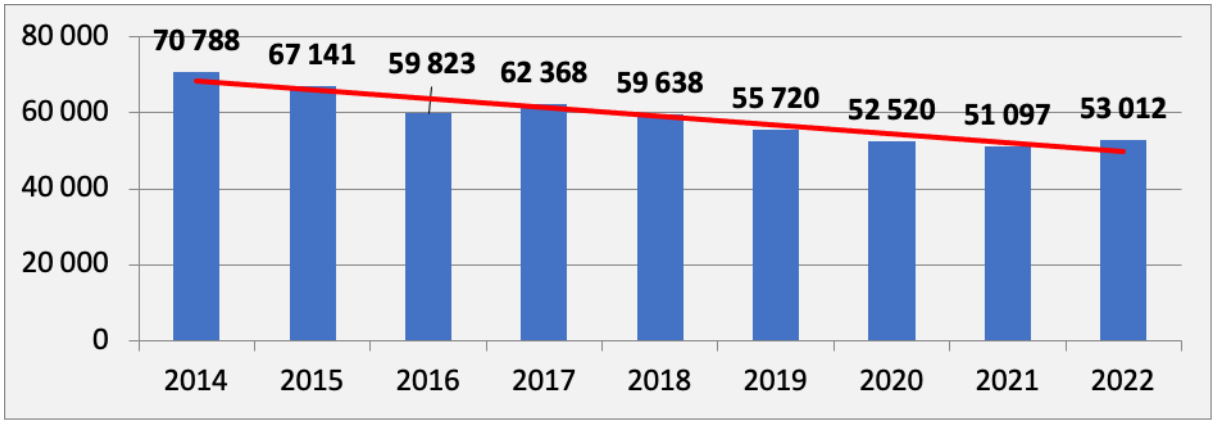
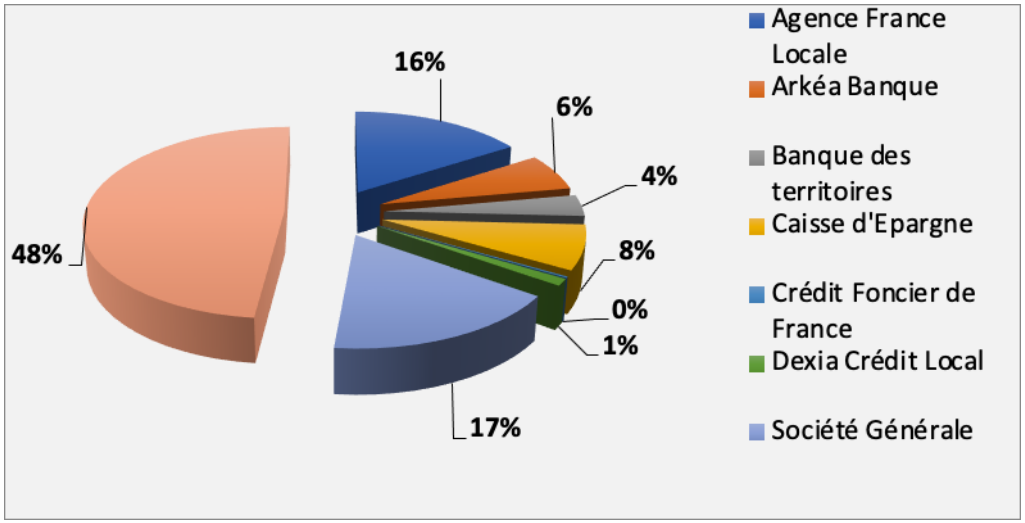
Répartition de la dette par prêteurs